« UNE CONDAMNATION À MORT POUR MON PÈRE »

LES CONTRIBUTIONS DE META AUX VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DANS LE NORD DE L'ÉTHIOPIE

AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, Amnesty International est essentiellement financée par ses membres et des dons de particuliers. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

© Amnesty International 2023
Sauf exception dûment mentionnée, le contenu de ce document est sous licence internationale 4.0 Creative Commons (paternité, pas d'utilisation commerciale, pas de modification).
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode
Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org/fr.
Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.
Édition originale publiée en 2023
par Amnesty International Ltd.
Peter Benenson House, 1 Easton Street
London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : AFR 25/7292/2023
Langue originale : anglais

amnesty.org

Photo de couverture : *Illustration d'Alina Pechenckina.*

AMNESTY INTERNATIONAL

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE **4**

2. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS **9**

CONCLUSION 9

RECOMMANDATIONS 11

À META 11

AUX ÉTATS ACCUEILLANT L'ENTREPRISE META, NOTAMMENT LES ÉTATS-UNIS ET L'IRLANDE, ET LES ORGANES RÉGIONAUX COMME L'UNION EUROPÉENNE 12

NOUS CONTACTER

info@amnesty.org

+44 (0)20 7413 5500

PRENDRE PART À LA CONVERSATION

www.facebook.com/AmnestyGlobal

@Amnesty

1. SYNTHÈSE

« Je savais que ce serait une condamnation à mort pour mon père », a déclaré Abrham Meareg à Amnesty International, décrivant sa réaction lorsqu'il a vu des publications sur la plateforme Facebook visant son père, Meareg Amare, en raison de son identité tigréenne. Les publications comprenaient le nom de Meareg Amare, une photo de lui, son lieu de travail et des allégations selon lesquelles il était affilié au Front populaire de libération du Tigré (FPLT).

Malheureusement, Abrham Meareg avait raison. Quelques semaines après la diffusion des publications, et malgré les tentatives répétées d'Abrham Meareg de les faire retirer par la fonction de signalement de Meta Platforms Inc's (Meta), Meareg Amare a été tué devant chez lui le 3 novembre 2021.

Le 4 novembre 2020, un conflit armé a éclaté dans la région du Tigré, en Éthiopie, entre les forces alliées au gouvernement fédéral du pays et les forces affiliées au gouvernement régional du Tigré. Le conflit s'est ensuite propagé aux régions voisines Amhara et Afar. Le conflit a été caractérisé par une violence extrême contre les civil·e·s par toutes les parties au conflit.

Une semaine après le début du conflit, Amnesty International a publié un rapport démontrant que des dizaines de civil·e·s avaient été tués dans la ville de Mai-Kadra, dans l'ouest du Tigré. Amnesty International et Human Rights Watch ont aussi constaté que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, notamment le crime de nettoyage ethnique, avaient été perpétrés contre des civil·e·s tigréens dans l'ouest de la région par des agents de l'État et les forces de sécurité de la région voisine Amhara, avec l'assentiment et la possible participation des forces fédérales du gouvernement éthiopien.

Les violences ont eu des conséquences dévastatrices pour la vie des civil·e·s dans les zones d'affrontements dans le nord de l'Éthiopie, notamment dans la région du Tigré. Les estimations font état de plus de 600 000 morts parmi les civil·e·s en raison du conflit. Des millions de personnes éthiopiennes ont été déplacées à l'intérieur du pays et environ 70 000 personnes qui ont fui le pays vivent maintenant dans des camps de personnes réfugiées dans l'est du Soudan.

Pendant le conflit, la plateforme Facebook (dont le propriétaire est Meta) en Éthiopie a été inondée de contenus appelant à la violence et incitant à la haine. Les contenus ciblant la population tigréenne ont été particulièrement nombreux, et le Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed, des militant·e·s pro-gouvernementaux et des médias favorables au gouvernement ont publié des contenus incitant à la violence et la discrimination contre la population tigréenne, semant l'idée que même les civil·e·s tigréens représentaient une menace pour la stabilité et la sécurité du pays. La diffusion massive de ces messages incitant à la violence et à la discrimination, ainsi que d'autres contenus déshumanisants et discriminatoires ciblant la population tigréenne, a jeté de l'huile sur le feu dans une société déjà polarisée et marquée par d'importantes tensions ethniques.

La diffusion rapide des messages a été rendue possible par le modèle économique de Meta fondé sur la surveillance, qui s'appuie sur la collecte, l'analyse et l'exploitation des données personnelles et encourage l'« engagement » à tout prix. Ce modèle économique s'appuie sur le fait de pousser les personnes à utiliser aussi longtemps que possible la plateforme afin de collecter toujours plus de données sur elles, à des fins de publicité ciblée. Pour parvenir à cet objectif, les algorithmes de recommandation de contenu de Meta sont conçus pour maximiser l'engagement et mettre en avant des contenus souvent incendiaires, néfastes et polarisants, qui ont tendance à attirer le plus l'attention. Dans le contexte du conflit dans le nord de l'Éthiopie, ces algorithmes ont aggravé les impacts dévastateurs pour les droits humains, mettant en avant les contenus ciblant la population tigréenne sur Facebook, le réseau social le plus populaire en Éthiopie,

notamment des contenus qui prônaient la haine et incitaient à la violence, à l'hostilité et à la discrimination.

Des journalistes et chercheurs et chercheuses éthiopiens ont également constaté une vague de haine contre eux sur Facebook, motivée par le simple fait qu'ils faisaient leur travail de suivi et d'information sur le conflit armé. La journaliste éthiopienne Lucy Kassa a déclaré à Amnesty International qu'elle avait fui à Nairobi après avoir été prise pour cible dans des publications incitant à la haine contre elle après qu'elle avait dénoncé des violations des droits humains commises par les forces gouvernementales dans la région du Tigré. Cependant, même au Kenya, elle n'était pas à l'abri des conséquences néfastes des algorithmes de Meta : après avoir signalé une possible attaque aux armes incendiaires dans le Tigré, elle a de nouveau été prise pour cible, cette fois par un compte gouvernemental ayant des centaines de milliers d'abonné·e·s, qui a appelé à son arrestation et a publié une photo d'elle. La publication a reçu des milliers de mentions « J'aime » et de commentaires. Lucy a déclaré à Amnesty International : « le gouvernement et des militant·e·s influents appelaient à la violence contre moi, disant que je devrais être lapidée, que le gouvernement devrait "s'occuper" de moi. Donc je n'étais pas en sécurité à Nairobi. »

Lucy a été forcée à fuir de nouveau et a déclaré à Amnesty International qu'il lui a fallu longtemps pour réaliser l'impact que les violences en ligne avaient eu sur sa santé mentale.

En avril 2020, avant le début du conflit dans le nord de l'Éthiopie, le rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression de l'époque avait insisté sur l'importance de la plateforme Facebook pour l'écosystème d'informations en Éthiopie et avait souligné que « [Meta devrait] […] offrir une assistance localisée pour ses utilisateurs et utilisatrices toujours plus nombreux afin de veiller à ce que la plateforme contribue à l'expression des gens, et ne devienne pas un outil de diffusion de la haine et de la désinformation. »

En octobre 2023, la Commission internationale d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie nommée par l'ONU (ICHREE) a conclu dans son rapport final que « les discours de haine généralisés en Éthiopie, et particulièrement en ligne, ont aggravé les tensions entre communautés et ont instauré un climat dans lequel des personnes et des groupes sont devenus la cible d'incitation et d'appels à la violence. » L'ICHREE a recommandé : « Des enquêtes supplémentaires sont nécessaires pour déterminer dans quelle mesure exacte les discours de haine, les fausses informations et la désinformation ont contribué aux violences en Éthiopie ou les ont exacerbées, tant pendant le conflit qu'à l'heure actuelle, afin que des enseignements puissent être tirés pour empêcher que cela se reproduise. » Le présent rapport propose justement cette enquête indépendante sur le rôle de Meta dans les violences.

Des documents internes révélés par les Facebook Papers, un ensemble de documents divulgués par une ancienne employée de Meta en 2021, démontrent que pendant le conflit dans le nord de l'Éthiopie, Meta savait que l'entreprise risquait de contribuer aux préjudices pour les droits humains dans le pays, mais n'a pas pris les mesures nécessaires pour atténuer ces risques, alors même que l'Éthiopie avait été désignée comme prioritaire par l'entreprise. En 2021, un document interne désignait l'Éthiopie comme un pays en « grand » danger de violences et, dans l'évaluation de la réponse de l'entreprise aux contenus violents ou incitant à la violence, la note attribuée à l'entreprise pour ses capacités en la matière en Éthiopie était de zéro sur trois. Dans un autre document, un membre du personnel de Meta reconnaissait que l'entreprise n'avait pas eu suffisamment de « ressources humaines pour l'analyse » pour l'Éthiopie avant les élections de 2021 dans le pays. Pendant le conflit, des groupes de la société civile et des expert·e·s des droits numériques ont tiré la sonnette d'alarme quant aux risques que la plateforme Facebook contribue à des atteintes aux droits humains contre la population tigréenne en Éthiopie. Le présent rapport examine ces préoccupations et allégations et offre une analyse approfondie du point de vue des droits humains du rôle que Meta a joué dans les graves atteintes aux droits humains perpétrées contre la population tigréenne entre 2020 et 2022, ainsi que de la responsabilité de Meta d'empêcher ou d'atténuer les préjudices en Éthiopie, le pays restant touché par le conflit malgré la fin des hostilités entre le gouvernement éthiopien et le FPLT.

Gelila, qui travaille pour une organisation de la société civile éthiopienne et a fait partie du programme « Partenaire de confiance » de Meta – une initiative visant à fournir à des groupes de la société civile sélectionnés un canal dédié pour alerter Meta au sujet de tout contenu néfaste – a insisté sur la haute probabilité qu'en l'absence de réformes immédiates de ses opérations, la plateforme Facebook contribue à de nouvelles atteintes aux droits humains :

> **« Je suis en Éthiopie depuis longtemps, je peux donc affirmer que Facebook expose les populations à un risque accru de conflits entre elles. »**

Ce rapport montre comment Meta, avec ses dangereux algorithmes de recommandation de contenu et son modèle économique avide de données, a contribué aux graves violations des droits humains perpétrées contre la population tigréenne. Il révèle que Meta n'a pas pris en considération les mises en garde de la société civile et n'a pas pris les mesures d'atténuation qui s'imposaient, même après le déclenchement du conflit. Ces manquements, associés aux algorithmes de recommandation de contenu qui ont encouragé les contenus incendiaires afin de stimuler l'engagement des utilisateurs et utilisatrices, ont eu pour conséquence que Facebook a été inondée de contenus qui prônaient la haine et constituaient des incitations à la violence, à l'hostilité et à la discrimination contre la population tigréenne.

La contribution de Meta aux atteintes aux droits humains en Éthiopie est intervenue trois ans après les atrocités commises contre les Rohingyas au Myanmar en 2017, auxquelles la plateforme Facebook avait considérablement contribué. Le fait que Meta ait de nouveau contribué à des atteintes aux droits humains constitue un nouvel élément prouvant que son modèle économique, fondé sur un profilage intrusif et la publicité ciblée, alimente la diffusion de contenus néfastes. Dans la quête sans fin de toujours plus de données, les systèmes algorithmiques de Meta donnent la priorité aux contenus les plus incendiaires, clivants et néfastes, qui sont le plus susceptibles de doper l'engagement sur la plateforme.

L'un des exemples des contenus visant la population tigréenne diffusés sur la plateforme Facebook à l'époque est la publication du Premier ministre Abiy Ahmed de juillet 2021 qualifiant les forces tigréennes de « mauvaises herbes » et de « cancer ». En octobre 2023, la publication était toujours affichée sur Facebook. La publication a été partagée plus de 8 000 fois et a reçu des milliers de commentaires tels que : « L'ennemi doit être détruit. L'Éthiopie vaincra. » Le fait que le Premier ministre lui-même ait utilisé la plateforme Facebook pour publier des contenus incitant à la haine et la discrimination contre la population tigréenne est lourd de sens. Bien que Meta ait précédemment indiqué ne pas souhaiter se faire l'arbitre du caractère approprié du discours de personnalités politiques, l'entreprise a également reconnu que les contenus pouvant inciter à la violence peuvent représenter un risque en termes de sécurité qui l'emporte sur l'intérêt public.

Avant et pendant le conflit dans le nord de l'Éthiopie, des militant·e·s de la société civile et des expert·e·s des droits numériques ont demandé à plusieurs reprises à Meta de prendre des mesures pour traiter les risques qui apparaissaient. Ce rapport recense ces communications et interventions répétées que Meta a reçues entre 2019 et 2022, notamment de son propre Conseil de surveillance. Malgré ces efforts, et son bilan déjà marqué par sa contribution aux graves atteintes aux droits humains contre les Rohingyas au Myanmar, Meta n'a pas tenu compte de ces mises en garde.

En outre, l'investissement largement insuffisant de Meta dans la modération des contenus éthiopiens avant et pendant le conflit dans le nord de l'Éthiopie a joué un rôle important dans l'incapacité de l'entreprise à supprimer de la plateforme les contenus nocifs visant la population tigréenne. Meta n'a les capacités de modérer les contenus rédigés que dans quatre des 85 langues parlées en Éthiopie. Cette situation est symptomatique de l'incapacité générale de l'entreprise à investir de manière adéquate dans la modération des contenus dans les pays du Sud non anglophones. L'ICHREE a également constaté des éléments indiquant que la plateforme Facebook « […] mettait trop de temps à réagir et manquait d'effectifs, de compétences linguistiques et d'investissement financier. »

Le risque que Meta contribue à des violences généralisées en Éthiopie aurait dû être clair pour l'entreprise bien avant le début du conflit armé dans le nord de l'Éthiopie. En juin 2020, après l'homicide de Hachalu Hundessa, célèbre chanteur et militant oromo, les contenus incitant à la haine et à la violence sur la plateforme ont considérablement augmenté, avec des appels à la « vengeance », ce qui a provoqué une vague de violences collectives. Peu après ces événements, Meta a traduit les normes de la communauté Facebook en amharique pour la première fois. Cependant, cela n'était pas suffisant pour atténuer l'ensemble des risques que pose la plateforme.

Des groupes de la société civile ont également essayé de signaler à Meta les risques de violences que la plateforme entraînait en Éthiopie. En juin 2020, quatre mois avant le début du conflit dans le nord de l'Éthiopie, des organisations de défense des droits numériques avaient envoyé un courrier à Meta à propos des contenus néfastes qui circulaient sur Facebook en Éthiopie, prévenant que ces contenus « peuvent entraîner des violences et d'autres actes d'hostilité et de discrimination contre des minorités. » Le courrier formulait plusieurs recommandations en vue de prévenir les atteintes, notamment de cesser l'amplification algorithmique de contenus incitant à la violence, d'apporter des changements temporaires aux fonctionnalités de partage et de mener une évaluation de l'impact en matière de droits humains des opérations de l'entreprise en Éthiopie.

Gelila a souligné la lenteur de la réponse de Meta et le manque de respect pour les connaissances locales :

« Ils réagissent avec une lenteur extrême. Ils ne sont pas sensibles à ce qu'on leur dit – je pense que leurs normes sont très éloignées de ce qui se passe sur le terrain. Lorsque l'on vit sur place, on sait ce qui entraîne quoi, il se peut que cela ne s'inscrive pas dans leurs politiques sur ce qui constitue un discours haineux ou pas, il se peut qu'ils aient leur propre analyse dans leur bureau quelque part en occident, mais sur le terrain, on sait ce qui constitue un discours haineux dans le contexte local. »

Meta n'a pas assumé correctement la responsabilité des conséquences de la plateforme en Éthiopie. Dans une décision publiée le 14 février 2021, le Conseil de surveillance de Facebook a recommandé à Meta d'entreprendre une évaluation indépendante de diligence requise sur l'utilisation de la plateforme Facebook en Éthiopie pour diffuser des rumeurs non vérifiées et inciter à la haine, ce qui a renforcé les risques de violences dans le pays. Cela avait été recommandé parallèlement à l'évaluation de l'impact en matière de droits humains que Meta avait menée sur les risques existants avant les élections en Éthiopie. En janvier 2022, Meta a répondu qu'elle allait « évaluer la faisabilité » de diligenter une telle évaluation de l'impact en matière de droits humains en Éthiopie quant à la diffusion de rumeurs non vérifiées et de discours de haine. Cependant, en octobre 2023, aucun élément ne laisse penser que le travail sur cette évaluation ait commencé.

En décembre 2017, quelques mois après que l'entreprise avait joué un rôle considérable dans le nettoyage ethnique visant les Rohingyas au Myanmar, Meta a réorienté l'algorithme du fil d'actualité de Facebook autour d'un nouvel indicateur nommé « interactions sociales significatives ». Ce changement visait à contrer la baisse de l'engagement sur la plateforme et a été présenté par le PDG de l'entreprise Mark Zuckerberg comme un effort en vue de « régler les problèmes de Facebook ». Pourtant, le présent rapport conclut que les « interactions sociales significatives » sont la même chose que les techniques d'encouragement de l'engagement et qu'elles représentent des risques considérables, particulièrement dans des contextes de conflits. L'indicateur encourage les commentaires et les interactions entre utilisateurs et utilisatrices, mais reste fondé sur un classement établi sur la base de l'engagement, et les documents internes de Meta suggèrent que les interactions sociales significatives entraînent une amplification algorithmique des contenus incendiaires et néfastes.

Les Facebook Papers contiennent des éléments suggérant que le PDG de Meta Mark Zuckerberg est personnellement intervenu pour empêcher l'application de mesures d'atténuation proposées, en raison de préoccupations liées aux possibles impacts négatifs de ces mesures sur les interactions sociales significatives et, par conséquent, la rentabilité de la plateforme Facebook. Dans un document évoquant des « actions souples » (terme générique employé pour évoquer un vaste éventail de solutions que Meta peut appliquer, mais qui ne sont pas aussi contraignantes que le retrait de contenu, dans des situations de crises, comme en Éthiopie), l'auteur écrit : « Mark ne pense pas que nous devions appliquer des mesures larges… Nous ne lancerons pas si cela a des conséquences néfastes pour les interactions sociales significatives ». Dans ce document, l'Éthiopie est évoquée parmi les pays dans lesquels des « actions souples » seront temporairement mises en place à titre expérimental, en raison de son statut de pays à risque.

L'Éthiopie a également été spécifiquement évoquée par la lanceuse d'alerte Frances Haugen lors de son témoignage devant le Congrès américain, lorsqu'elle a parlé de la responsabilité de Facebook dans la mise en avant algorithmique, déclarant :

« [Meta] sait, [ses représentants] ont admis en public que le classement établi sur la base de l'engagement est dangereux en l'absence de systèmes permettant d'assurer l'intégrité et la sécurité, mais ils n'ont pas pour autant mis en œuvre ces systèmes pour la plupart des langues dans le monde… Et c'est ce qui cause des choses comme les violences ethniques en Éthiopie. »

Toutes les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits humains, où qu'elles opèrent dans le monde et dans le cadre de l'ensemble de leurs activités. Pour ce faire, elles doivent disposer de procédures permanentes et proactives de diligence raisonnable en matière de droits humains, leur permettant d'identifier leurs incidences sur les droits humains, de les prévenir et d'en atténuer les effets, ainsi que de rendre compte de la manière dont elles y remédient. Pour les entreprises technologiques comme Meta, cette diligence raisonnable doit également inclure la prise en compte des situations dans lesquelles leur modèle commercial et les décisions relatives à la conception créent ou exacerbent des risques liés aux droits humains.

Meta n'a pas fait preuve de la diligence requise en matière de droits humains en ce qui concerne ses opérations en Éthiopie avant le conflit de 2020 dans le nord de l'Éthiopie, même après que son propre

Conseil de surveillance a recommandé une évaluation de l'impact en matière de droits humains dans le pays. Cette analyse laisse peu de place au doute quant au fait que Meta a, une fois de plus, contribué à de graves atteintes aux droits humains dans une zone touchée par le conflit.

Le 18 juillet 2023, Amnesty International a écrit à Meta, demandant quelles mesures d'atténuation l'entreprise avait mises en place en Éthiopie avant et pendant le conflit dans le nord du pays afin d'éviter que la plateforme contribue aux atteintes aux droits humains. Meta a répondu en présentant son approche de la diligence requise et la participation des parties prenantes en Éthiopie depuis 2020. Amnesty International a de nouveau écrit à Meta en octobre 2023 pour évoquer les conclusions de ce rapport. Meta a clairement fait savoir que l'entreprise rejetait les conclusions du rapport, mais a déclaré ne pas pouvoir apporter davantage de commentaires, du fait d'affaires judiciaires en cours.

À ce jour, Meta n'a toujours pas pris les mesures qui s'imposent pour traiter les risques que ses opérations posent en Éthiopie. Il est pourtant plus urgent que jamais que l'entreprise prenne des mesures significatives pour atténuer efficacement les possibles préjudices à venir : une crise est en cours dans la région amhara et des tensions ethniques couvent dans toute l'Éthiopie. Associé à l'expansion du réseau de télécommunication en cours dans le pays, cela signifie que les conditions sont optimales pour que la plateforme Facebook soit de nouveau utilisée comme vecteur de haine, de violence et de discrimination.

Meta fait actuellement l'objet d'une procédure devant la justice civile pour sa contribution présumée à des atteintes aux droits humains en Éthiopie. La procédure judiciaire est portée par deux plaignants, Abrham Meareg et Fisseha Tekle, ainsi que l'organisation de la société civile kenyane Katiba Institute, qui cherchent à empêcher les algorithmes de la plateforme Facebook de recommander des contenus nocifs et à forcer Meta à créer un fonds de 1,6 milliard de dollars des États-Unis pour commencer à offrir des réparations pour les préjudices auxquels l'entreprise a contribué.

Comme le présente ce rapport, le non-respect par Meta de ses responsabilités en matière de droits humains, prévues par les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, a contribué aux conséquences dévastatrices pour la population tigréenne. Ces manquements sont d'autant plus lourds de conséquences qu'ils viennent s'ajouter aux graves atteintes aux droits humains auxquelles Meta avait déjà contribué au Myanmar, et que des défaillances systémiques similaires se sont produites en Éthiopie. Il est on ne peut plus clair que les pratiques commerciales de Meta représentent un danger considérable pour les droits humains, particulièrement dans les zones touchées par le conflit. Des réformes urgentes et de grande envergure sont nécessaires pour s'assurer que Meta ne contribue plus à ces préjudices dans un seul autre pays. Meta doit notamment s'engager à modifier son modèle économique fondé sur la surveillance afin de veiller à ce que de nouveaux préjudices pour les droits humains ne se reproduisent pas.

Les manquements répétés de Meta en Éthiopie démontrent que l'entreprise ne s'attaque toujours pas à la source de ses impacts néfastes en matière de droits humains. Les causes profondes de la contribution répétée de Meta à des atteintes aux droits humains sont liées au modèle commercial de l'entreprise fondé sur la surveillance ; modèle que partagent plusieurs autres géants technologiques. Ces problèmes ne peuvent être traités que par une réglementation et une surveillance étatiques. Les États doivent honorer l'obligation qui leur est faite de protéger les droits humains, en adoptant et en appliquant des lois permettant de contrôler efficacement le modèle économique des géants technologiques fondé sur la surveillance.

Abrham Meareg, le fils du défunt Meareg Amare, a expliqué ce qui le motive à poursuivre Meta en justice et a souligné l'importance que l'entreprise tire de toute urgence des enseignements de ses opérations en Éthiopie :

« Nous pouvons sauver tant de vies. »

2. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

« C'est la même histoire, encore et encore. Rien ne change. Au Myanmar, les gens ont dit la même chose. La même chose se produira ailleurs[1]. »

Timnit Gebru

CONCLUSION

Le présent rapport, fondé sur une enquête approfondie sur le rôle de Meta dans les graves atteintes aux droits humains perpétrées contre la population tigréenne, établit clairement que l'entreprise a contribué à ces préjudices et, par conséquent, a la responsabilité de fournir des réparations et de prendre de toute urgence des mesures d'atténuation supplémentaires afin d'empêcher de nouveaux préjudices en Éthiopie et dans d'autres zones touchées par le conflit dans le monde.

Meta étant une entreprise mondiale menant des opérations dans des contextes à haut risque et de conflit dans toutes les régions du monde, il existe un risque majeur que ses opérations puissent alimenter l'incitation à la haine et les appels à la violence contre des minorités ethniques et religieuses dans de nombreuses autres régions du monde. La sonnette d'alarme a déjà été tirée à plusieurs reprises et depuis plusieurs années. La lanceuse d'alerte Frances Haugen a prévenu à plusieurs reprises que Meta reproduisait les manquements constatés au Myanmar dans d'autres pays, notamment en Éthiopie, déclarant :

« Ce que nous avons constaté au Myanmar et ce que nous constatons en Éthiopie ne sont que les premiers chapitres d'une histoire si terrifiante que personne ne veut la lire jusqu'à la fin[2]. »

Frances Haugen a particulièrement insisté que le fait que les algorithmes de recommandation de contenu de Meta sont un élément essentiel de ces risques et préjudices[3]. Dans d'autres pays, comme en Inde et au Sri Lanka, la diffusion d'appels à la haine incitant à la violence, à l'hostilité et à la discrimination a été liée aux algorithmes de recommandation de contenu de la plateforme Facebook[4].

---

[1] Entretien par visioconférence avec Timnit Gebru mené par Amnesty International le 7 juillet 2023.
[2] Rev, "Facebook whistleblower Frances Haugen testifies on children and social media: Full Senate hearing transcript", 5 octobre 2021, https://www.rev.com/blog/transcripts/facebook-whistleblower-frances-haugen-testifies-on-children-social-media-use-full-senate-hearing-transcript
[3] *The Guardian*, "Facebook's role in Myanmar and Ethiopia under new scrutiny", 7 octobre 2021, https://www.theguardian.com/technology/2021/oct/07/facebooks-role-in-myanmar-and-ethiopia-under-new-scrutiny.
[4] *Time*, "Facebook was used to incite violence in Myanmar. A new report on hate speech shows it hasn't learned enough since then", 29 octobre 2019, https://time.com/5712366/facebook-hate-speech-violence/ ; Article One, "Assessing the human rights impact of the Facebook platform in Sri Lanka", 2018, https://about.fb.com/wp-content/uploads/2020/05/Sri-Lanka-HRIA-Executive-Summary-v82.pdf.

Dans un contexte de polarisation sociale installée depuis des dizaines d'années et de discours politiques déshumanisants croissants, le modèle commercial de Meta fondé sur la surveillance et les algorithmes axés sur l'engagement ont contribué à normaliser la haine, la violence et la discrimination contre la population tigréenne. Les algorithmes de l'entreprise axés sur l'engagement mettent en avant et font la promotion de contenus néfastes, et l'indicateur des interactions sociales significatives a encouragé les commentaires et les interactions entre utilisateurs et utilisatrices sur ces contenus, ce qui a contribué à la diffusion d'appels à la haine et à la violence, ainsi qu'à la déshumanisation progressive de la population tigréenne. Dans le même temps, l'entreprise n'a jamais tenu compte des mises en garde répétées qu'elle a reçues de la société civile, et de ses propres employé·e·s, quant au risque qu'elle contribue à des violences généralisées en Éthiopie.

Les manquements de Meta en Éthiopie ont eu des conséquences similaires à son imprudence au Myanmar : cela a jeté de l'huile sur le feu de tensions ethniques existantes et a contribué à des atteintes aux droits humains dont a été victime la population tigréenne.

En 2022, Amnesty International avait également conclu que Meta avait contribué à de graves atteintes aux droits humains perpétrées contre les Rohingyas dans le cadre des atrocités commises par l'armée dans l'État d'Arakan en 20175. L'analyse d'Amnesty International sur le fait que Meta n'a pas honoré sa responsabilité de respecter les droits humains au Myanmar évoquait le rôle que les algorithmes de la plateforme Facebook ont joué dans l'amplification de la haine et de l'incitation à la violence contre les Rohingyas, ainsi que le nombre insuffisant de personnes chargées de la modération parlant birman, le fait que Meta était informée des risques de préjudice liés à ses algorithmes et le fait que l'entreprise a ignoré de manière répétée les mises en garde d'acteurs de la société civile avant et pendant les atrocités[6].

Les parallèles entre l'expérience des utilisateurs et utilisatrices de Facebook au Myanmar et celle en Éthiopie ont été commentés par le journaliste Zecharias Zelalem :

> **« Je pense que personne n'a vécu pire que les Rohingyas et les Éthiopien·ne·s. Je pense que ces deux populations resteront liées dans les recherches futures montrant l'horreur que peuvent entraîner les réseaux sociaux[7]. »**

Le fait que Meta ait de nouveau contribué à de graves atteintes aux droits humains, dans un conflit qui a commencé trois ans après les atrocités contre les Rohingyas en 2017, pose de sérieuses questions quant à la qualité de sa diligence requise en matière de droits humains et sa volonté de prendre des mesures d'atténuation adaptées et efficaces, particulièrement dans des zones touchées par le conflit. Le fait que l'entreprise n'ait manifestement pas mené ou publié d'évaluation de l'impact en matière de droits humains axée sur la diffusion de discours de haine et les liens avec les violences sur le terrain en Éthiopie, ignorant les recommandations de son propre Conseil de surveillance, est particulièrement inquiétant et symptomatique d'une nouvelle tentative d'échapper à la transparence et à la reddition de comptes.

Bien que Meta ait mis en place plusieurs mesures d'atténuation, et notamment amélioré sa modération des contenus et ses systèmes de classification linguistique en Éthiopie et réduit le nombre de partages des publications, pendant le conflit dans le nord du pays, ces réformes sont intervenues trop tard pour de nombreuses victimes et étaient loin d'être suffisantes pour atténuer efficacement les conséquences néfastes en matière de droits humains de ses opérations. De plus, ces mesures ont une portée trop limitée et ne permettront pas de fournir des garanties de non-répétition, car elles ne traitent pas la cause profonde de la menace que Meta représente pour les droits humains : le modèle commercial avide de données de l'entreprise.

Les conclusions de ces recherches ne devraient laisser aucun doute quant aux changements qu'il convient d'apporter au modèle commercial de Meta : le risque que l'entreprise continue de contribuer à de graves atteintes aux droits humains en Éthiopie et dans d'autres contextes de conflit dans le monde reste considérable. Il ne fait aucun doute que les algorithmes de Meta sont capables de porter préjudice aux sociétés dans le monde entier en diffusant des contenus appelant à la haine et incitant à la violence et la discrimination, qui ont des conséquences disproportionnées pour les populations déjà marginalisées.

Malgré les mises en garde répétées de la société civile et toutes les garanties fournies par Meta, l'entreprise a répété plusieurs de ses erreurs passées. Le fait que la réponse de Meta au conflit en Éthiopie

---

[5] Amnesty International, *L'atrocité des réseaux sociaux. Meta face au droit à réparations des Rohingyas*, (Index : ASA 16/5933/2022), 29 septembre 2022, https://www.amnesty.org/fr/documents/asa16/5933/2022/fr/

[6] Amnesty International, *L'atrocité des réseaux sociaux. Meta face au droit à réparations des Rohingyas*, (Index : ASA 16/5933/2022), 29 septembre 2022, https://www.amnesty.org/fr/documents/asa16/5933/2022/fr/

[7] Entretien par visioconférence avec Zecharias Zelalem mené par Amnesty International le 20 avril 2023

ait été insuffisante même après les manquements de l'entreprise constatés pendant le conflit au Myanmar constitue l'élément le plus accablant prouvant que l'entreprise ne réglera pas de sa propre initiative les problèmes que pose son modèle commercial. Cela montre une fois de plus que l'entreprise est incapable de traiter ce problème sans une réglementation étatique efficace, ou bien n'en a pas la volonté. Elle ne doit pas être autorisée à refaire les mêmes erreurs une troisième fois.

Le fait que Meta n'ait pas reconnu les préjudices causés par ses opérations commerciales en Éthiopie ou rendu des comptes pour ces préjudices démontre plus clairement que jamais que l'entreprise est incapable d'apporter les améliorations pourtant nécessaires pour atténuer suffisamment et efficacement les torts liés à ses algorithmes de génération de contenu, qui sont au cœur de son modèle commercial, ou n'en a pas la volonté. Meta doit changer de cap de toute urgence et viser à améliorer ses opérations en vue de se conformer à sa responsabilité de respecter les droits humains, notamment en allouant les ressources nécessaires à la modération des contenus et en renforçant véritablement ses relations avec les organisations de la société civile en Éthiopie et dans tous les pays où elle mène des opérations.

Le développement non contrôlé des géants technologiques a eu de graves conséquences pour les droits humains dans le monde entier. L'un des éléments clefs de la responsabilité de l'État de protéger les droits humains est l'obligation d'adopter et de mettre en application des lois et des réglementations qui empêchent ou sanctionnent les atteintes aux droits humains perpétrées par des entreprises. Il est plus important que jamais que les États honorent leur obligation de protéger les droits humains en adoptant et en appliquant une législation permettant de contrôler efficacement les modèles économiques basés sur la surveillance.

RECOMMANDATIONS

À META

RÉPARATIONS ET PRÉVENTION DE FUTURS PRÉJUDICES EN ÉTHIOPIE

- Reconnaître publiquement les contributions de Meta aux préjudices pour les droits humains en Éthiopie et présenter des excuses, notamment en publiant des excuses directes à Abrham Meareg, Fisseha Tekle et aux autres personnes directement affectées par la diffusion d'appels à la haine sur la plateforme Facebook.
- S'engager à modifier fondamentalement le modèle économique de Meta fondé sur la surveillance afin de veiller à ce que ces préjudices pour les droits humains ne se reproduisent pas.
- Créer un fonds de réparations pour les personnes ayant été victimes du conflit dans le nord de l'Éthiopie et dans d'autres contextes de conflit dans le monde.
- Réformer le programme « Partenaire de confiance » en Éthiopie, pour permettre aux organisations de la société civile et aux défenseur·e·s des droits humains d'apporter une contribution plus significative aux décisions liées aux contenus.
- Renforcer la capacité de modération de Meta dans l'ensemble des 85 langues parlées en Éthiopie, notamment en embauchant directement davantage de personnes chargées de la modération et en instaurant des conditions de travail respectueuses des normes en matière de droits humains.

DILIGENCE REQUISE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

- Mener et publier une évaluation de l'impact en matière de droits humains en Éthiopie dès que possible, comme l'a recommandé le Conseil de surveillance de Facebook.
- Publier et mettre régulièrement à jour la liste des pays identifiés par l'entreprise comme « à risque », ainsi que les mesures d'atténuation prises dans chaque pays afin de veiller à ce que Meta ne contribue pas à de graves atteintes aux droits humains.
- Mener des évaluations de l'impact en matière de droits humains pour tous les pays considérés comme « à risque » et en rendre les résultats publics.

- Veiller à ce que les processus de diligence requise en matière de droits humains employés par Meta traitent les impacts en matière de droits humains de l'ensemble du modèle commercial de Meta et donner la priorité à la transparence quant à la manière dont les risques et les conséquences sont identifiés et traités.
- S'assurer que des analyses d'impact sur les droits humains soient menées en relation avec la conception et le déploiement de nouveaux systèmes d'IA et indicateurs d'utilisation, comme les interactions sociales significatives, et assurer une véritable consultation publique.
- Faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits humains de façon constante, continue et dynamique, tout au long du cycle de vie des technologies algorithmiques, notamment dans le cadre du déploiement et de la mise en œuvre de nouveaux systèmes et fonctionnalités de conception, afin que les risques et les abus puissent être identifiés dès la phase de développement, mais aussi après le lancement de ces technologies.

MODÈLE COMMERCIAL ET ALGORITHMES

- Cesser la collecte intrusive de données personnelles, qui limite le droit au respect de la vie privée et menace un ensemble de droits humains.
- Mettre fin à l'utilisation de la publicité ciblée et choisir un modèle commercial alternatif.
- Proposer une fonctionnalité optionnelle pour l'utilisation des algorithmes de recommandation de contenu, afin que les utilisateurs et utilisatrices de la plateforme aient un contrôle accru de leur expérience en ligne.
- Faire en sorte que l'introduction de mesures de « friction » soit une norme, en mettant systématiquement en place des mesures dont l'efficacité a été prouvée pour améliorer les résultats en matière d'« intégrité » dans des situations de crise, par exemple des limites au partage de contenu, à la transmission de messages et à la taille des groupes.
- Mettre en œuvre des mesures « brise-glace » dans les situations à haut risque, de manière proactive et dès que ces situations se présentent.
- Améliorer nettement la transparence en ce qui concerne l'utilisation des algorithmes de recommandation et de modération de contenus, en veillant à ce que leurs mécanismes soient accessibles au public dans des termes clairement compréhensibles.
- Permettre à des chercheurs et chercheuses indépendants d'accéder aux données et de les examiner, y compris les données liées aux systèmes algorithmiques.

CONCERNANT LES OPÉRATIONS COMMERCIALES DANS LES PAYS DU SUD, PARTICULIÈREMENT DANS LES PAYS « À RISQUE »

- Garantir un investissement approprié dans les ressources en langues locales dans le monde entier, en mettant l'accent sur la diminution proactive des inégalités préexistantes qui ont un impact disproportionné sur les pays non anglophones du Sud.
- Garantir l'égalité et la cohérence entre les juridictions en ce qui concerne les ressources des équipes responsables de la modération des contenus, des politiques et des droits humains au niveau mondial.

AUX ÉTATS ACCUEILLANT L'ENTREPRISE META, NOTAMMENT LES ÉTATS-UNIS ET L'IRLANDE, ET LES ORGANES RÉGIONAUX COMME L'UNION EUROPÉENNE

- Interdire la publicité ciblée, qui s'appuie sur des pratiques de traçage intrusives.
- Veiller à ce que l'accès aux services et infrastructures numériques essentiels comme la plateforme Facebook et d'autres plateformes de réseaux sociaux ne soit pas conditionné à la surveillance omniprésente des utilisateurs et utilisatrices. L'accès aux services et infrastructures numériques doit être fondé sur le consentement libre et éclairé des utilisateurs et utilisatrices. Cela imposera d'adopter et/ou de mettre en œuvre une législation permettant de garantir le « droit de ne pas être tracé·e » par

les publicitaires et d'autres tierces parties. L'adoption de modèles forçant les utilisateurs et utilisatrices à payer pour éviter la surveillance intrusive entrave le consentement libre et ne doit donc pas être autorisée.

- Introduire des obligations pour les entreprises de réseaux sociaux pour s'assurer qu'elles atténuent les risques pour les droits humains qui découlent du fonctionnement et de l'utilisation de leurs services.
- Faire en sorte que les entreprises, et notamment les entreprises de réseaux sociaux, soient juridiquement tenues de faire preuve de diligence requise pour leurs activités commerciales, leurs produits et leurs services, ainsi que dans leurs relations commerciales, et de faire connaître publiquement les politiques et pratiques qu'elles ont adoptées afin d'appliquer ce devoir de diligence conformément aux normes internationales.
- Imposer une réglementation aux entreprises technologiques afin de s'assurer que les algorithmes de recommandation de contenu utilisés par les plateformes en ligne ne soient pas fondés par défaut sur le profilage, et que ces plateformes mettent en place une fonctionnalité optionnelle en la matière plutôt qu'un mode par défaut, le consentement pour l'activation de la fonction optionnelle devant être spécifique, informé et donné librement et sans ambiguïté. La collecte et l'utilisation de données déduites (par exemple les recommandations fondées sur le temps de visionnage et les mentions « J'aime ») à des fins de publicité et de recommandations de contenus personnalisées doivent être interdites. Les utilisateurs et utilisatrices doivent au contraire avoir la possibilité de contrôler les informations ou intérêts déclarés qu'ils souhaitent que la plateforme prenne en considération pour établir leur fil d'actualité. Les personnes préférant un fil d'actualité fondé sur des recommandations personnalisées doivent avoir la possibilité de communiquer leurs intérêts personnels à la plateforme sur la base d'un consentement spécifique, libre et éclairé.
- Garantir un investissement adéquat dans le suivi, le contrôle et l'application indépendants des réglementations régissant le secteur technologique.
- Veiller à ce que des instances nationales véritablement indépendantes de réglementation de la protection des données disposent des ressources et de l'expertise nécessaires pour enquêter efficacement sur les infractions des entreprises de réseaux sociaux et les sanctionner, conformément au droit international relatif aux droits humains et aux normes en la matière. Les gouvernements doivent également veiller à ce que des mécanismes individuels et collectifs de réparation soient en place.

AMNESTY INTERNATIONAL EST UN MOUVEMENT MONDIAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS. LORSQU'UNE INJUSTICE TOUCHE UNE PERSONNE, NOUS SOMMES TOUS ET TOUTES CONCERNÉ·E·S.

INDEX : AFR 25/7292/2023
OCTOBRE 2023
ORIGINAL : ANGLAIS

amnesty.org

« UNE CONDAMNATION À MORT POUR MON PÈRE »

LES CONTRIBUTIONS DE META AUX VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DANS LE NORD DE L'ÉTHIOPIE

En novembre 2020, un violent conflit a éclaté dans le nord de l'Éthiopie. En 2021, la lanceuse d'alerte Frances Haugen a accusé les algorithmes de la plateforme Meta d'« attiser littéralement la violence ethnique » dans des pays comme l'Éthiopie.

Ce rapport est fondé sur une enquête approfondie sur le rôle de Meta dans les graves atteintes aux droits humains commises contre la population tigréenne entre 2020 et 2022. Il révèle les conséquences dévastatrices que le modèle commercial de la plateforme Facebook fondé sur l'engagement a eues dans le contexte du conflit armé en Éthiopie. Il démontre que, bien que l'entreprise affirme avoir tiré des leçons de sa contribution aux atrocités contre les Rohingyas en 2017, nombre des mêmes manquements se sont reproduits en Éthiopie.

Bien que le propre Conseil de surveillance de Facebook ait recommandé une évaluation de l'impact en matière de droits humains en Éthiopie, Meta n'a, à ce jour, pas pris de mesures adaptées pour répondre à sa contribution aux graves atteintes aux droits humains en Éthiopie. Cependant, l'analyse d'Amnesty International démontre le caractère urgent de ce problème et souligne la nécessité de vastes réformes et d'une véritable réglementation afin de veiller à ce que Meta ne continue pas de contribuer aux atteintes aux droits humains dans le nord de l'Éthiopie, ou dans n'importe quelle autre zone touchée par le conflit.

INDEX : AFR 25/7292/2023
OCTOBRE 2023
ORIGINAL : ANGLAIS